



SAISON 2022-2023
INSCRIPTIONS ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

Date d'inscription : / / 202....

Imposition 2022 :

en attente < 300€ d'impôts De 300€ à 600€ > 600€

RENSEIGNEMENTS ADHERENT

Indiquer ici les coordonnées de l'adulte ou l'enfant qui s'inscrit aux activités

Nom et prénom :

INSCRIPTION ACTIVITES SAISON 2022/2023

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES

CERTIFICAT MEDICAL

Avez-vous fourni un certificat médical obligatoire pour votre activité sportive ? OUI NON

A remplir pour toute inscription d'un enfant aux activités

• **RENSEIGNEMENTS REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom et prénom mère : Tél portable

Nom et prénom père : Tél portable

• **AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE**

Je soussigné.e

autorise mon enfant à quitter la MJC seul(e) après l'activité

n'autorise pas mon enfant à quitter la MJC seul(e) après l'activité

En tant que responsable légal, j'autorise les responsables de l'activité et/ou de la MJC à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Remarque concernant l'enfant :

→ verso à remplir et signer

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication MJC (site internet, plaquettes, affiches, expos, photos...) toutes les images prises au sein de la MJC ou lors des événements organisés par la MJC.

En cas de refus de votre part, merci de nous le signaler par écrit à l'accueil de la MJC.

ARRÊT D'UNE ACTIVITÉ

Interruption d'activités en cas de force majeure pour la MJC

Dans le cas où la MJC est empêchée de poursuivre ses activités en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (catastrophe naturelle, guerre, épidémie, incendie...), aucun remboursement ne sera effectué par la MJC sur la ou les séances non réalisées.

Annulation d'une activité de la part de la MJC

Si le nombre de participants est insuffisant dans une activité, la MJC se réserve le droit d'annuler cette activité au plus tard le 5 novembre 2022. Les séances non effectuées seront remboursées. Le montant de l'adhésion sera conservé par la MJC.

Annulation d'une inscription aux activités de la part de l'adhérent

● L'annulation de votre inscription à une activité est possible sans justificatif jusqu'au 1^{er} octobre 2022 inclus. Votre activité ne sera pas facturée. **Le montant de votre adhésion reste cependant dû et encaissé par la MJC (11€).**

● Après le 1^{er} octobre 2022, l'adhérent peut faire une demande de remboursement d'une activité par courrier ou par mail dans les cas suivants : **maladie, accident, déménagement, mutation**. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la date de réception du courrier par la MJC et uniquement pour la période restant à courir. La MJC conservera dans tous les cas le montant de l'adhésion (11€) ainsi que 25% du montant de la cotisation.

Conditions détaillées sur la plaquette et le site internet de la MJC Laënnec Mermoz

● Aucun remboursement ne sera effectué après le **1er mars 2023**.

Fait à Lyon,

« Lu et approuvé » - Signature